4056-20171219-D2017\_118-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

## Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

## N° 2017/118

## Objet : Adhésion à l'association TIGEO pour le déploiement d'un outil SIG

Dans le cadre de ses missions, la CCLPA utilise de plus en plus l'outil SIG pour cartographier des données dans le cadre de l'urbanisme, la gestion des déchets, la voirie, la randonnée, ... La CCLPA souhaite disposer d'un outil qui permette à ses agents de pouvoir consulter ces données directement sur internet depuis n'importe où, de se mettre en conformité avec la réglementation puisque en 2020, les documents d'urbanisme devront être consultables sur internet. Dans un second temps, la CCLPA souhaite pouvoir mettre à disposition ces données auprès des communes.

L'Association TIGEO accompagne les collectivités du Tarn pour mettre en place ces outils. Elle travaille déjà avec neuf communautés de communes ainsi que le Département, le SDET, le SDIS, la CCI, la chambre des métiers, les quatre syndicats de rivières du Tarn et l'association des Maires.

L'Association TIGEO donne accès aux utilitaires SIG sur internet, forme les agents aux logiciels, permet l'accès aux données cadastrales, met à jour une fois par an les données et les héberge. Elle propose un accompagnement régulier de la collectivité tout au long de l'année et assure la maintenance des outils et la formation des agents.

La première année, le coût de l'adhésion est de 3.306,30 €. Les années suivantes, le coût sera calculé en fonction du nombre d'habitants de la collectivité.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil de communauté d'approuver l'adhésion de la CCLPA à l'Association TIGEO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la CCLPA à l'Association TIGEO à compter du 1er janvier 2018,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an eye dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 20 décembre 2017.

Le Président,

Raymond GARDELLE